



**PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/12/2020**

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Michel CALMY, maire.

MEMBRES		
Afférents	Présents	Votants
15	13	15

Présents :

M. BUGUINET Didier
M. CALMEL Christophe
M. CALMY Michel
Mme CHEVALLIER-THOMAS Lydie
M. COLIN Olivier
Mme DESMEYTER Joëlle
Mme GANTELET Nathalie
M. GROLLEAU Thomas
Mme HOUBAUX Nathalie
M. JOSEPH Laurent
Mme LEBLOIS Marie-Claude
Mme SADDIER Isabelle
Mme THIROT-DEPENTIS Sylvia

Pouvoirs :

M. GIRAUD François à M. GROLLEAU Thomas
Mme BIEN Malgorzata à Mme CHEVALLIER-THOMAS Lydie

Absents :

Secrétaire de séance : M. COLIN Olivier

Compte tenu de la situation sanitaire et en application de la décision de la préfecture de Seine-et-Marne de ce jour, la séance du conseil municipal se tient à huis clos.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 - Modification du règlement garderie-option étude surveillée

Mme Nathalie Houbaux, adjointe aux affaires scolaires, explique qu'il y a lieu de modifier le règlement de la garderie périscolaire approuvé par le conseil municipal du 23/10/2020, en supprimant les conditions de jour et d'heure de l'étude surveillée afin d'éviter les modifications successives si les horaires et les jours venaient à évoluer. Ces suppressions ne remettent pas en cause l'organisation générale de l'étude surveillée.

La modification du règlement concernant l'étude surveillée est approuvée à l'unanimité.

3 - Assistance maîtrise d'ouvrage de la SEM du Pays de Fontainebleau

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a entamé une discussion pour envisager de confier une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) à la SEM (Société d'Economie Mixte) du Pays de Fontainebleau dans le cadre du projet global d'aménagement dit « cœur de village ». La SEM du Pays de Fontainebleau est une société privée qui apporte des solutions opérationnelles en termes de logements intermédiaires et de développement économique sur le territoire du Pays de Fontainebleau au travers d'opérations de construction, de réhabilitation et d'aménagement.

Monsieur Le Maire sollicite l'assemblée afin de l'autoriser à poursuivre les discussions avec cet organisme pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement du « cœur de village », incluant le programme de rénovation de la maison « Hameau » et du terrain attenant.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser Monsieur Le maire à poursuivre les discussions avec la SEM du Pays de Fontainebleau pour une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage concernant le projet de réhabilitation du « cœur de village » incluant le programme de rénovation de la maison « Hameau »,

4 - Candidature au Label « Terre de Jeux 2024 »

Le 13 septembre 2017 le Comité International Olympique a attribué à la ville de Paris l'organisation des jeux olympiques et paralympiques qui auront lieu du 2 au 18 août et du 4 au 15 septembre 2024.

Au mois de juin 2019 le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris a sollicité les collectivités territoriales pour candidater au label « Terre de Jeux 2024 ».

Le label « Terre de Jeux 2024 » a pour vocation de faire vivre le projet Paris 2024, sur les territoires dans les cinq années à venir.

La communauté d'agglomération est d'ores et déjà est candidate au label « Terre de Jeux 2024 » et sollicite les communes du Pays de Fontainebleau à adhérer au label pour créer la communauté le plus large possible.

Les collectivités bénéficiaires du label « Terre de Jeux » bénéficieront :

- D'une identité visuelle exclusive « Terre de Jeux 2024 » ;
- D'un accès privilégié aux informations, outils et événements de Paris 2024 ;
- Du partage d'expérience avec une communauté engagée ;
- Du coup de projecteur des Jeux pour promouvoir leurs actions et leur territoire ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser Monsieur Le Maire à répondre à l'appel à candidature du CIO pour l'obtention du label « Terre de Jeux » et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la sécurisation du Centre Technique

Les machines, matériels et différents matériaux utilisés par les agents techniciens de la commune sont stockés dans un centre technique, situé au 23 rue des Templiers, composé d'une entrée principale avec une cour intérieure et un bâtiment non fermé où sont entreposés les éléments de plus grande valeur et d'une entrée secondaire avec une bande de terrain située rue des Palais.

Les accès à ce centre technique sont peu sécurisés : rue des Palais, simple grillage, clôture de faible hauteur ; rue des Templiers, portail principal vétuste, accès libre au bâtiment de la cour intérieure. Des travaux de sécurisation sont nécessaires au niveau des accès (clôture et portails) et un rideau métallique est à installer sur le bâtiment intérieur.

Les deux devis correspondants sont joints en annexe :

- 1) devis Rivière pour le rideau métallique d'un montant de 2737,44 € TTC,
 - 2) devis Perrot pour la clôture et les portails d'un montant de 6009,94 € TTC,
- soit un montant total de 8747,38€ TTC.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'un subventionnement auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). En conséquence Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier au titre de l'année 2021 afin de demander une subvention au taux le plus élevé, et d'approuver l'inscription de ce projet au budget d'investissement de l'année 2021.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la sécurisation du centre technique municipal et approuve l'inscription de ce projet au budget d'investissement de l'année 2021.

6 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement de la garderie périscolaire.

Le Conseil municipal du 23 octobre 2020 a approuvé le principe de demander, dès complétude du dossier, une subvention au titre de la DETR pour l'aménagement du local de la garderie périscolaire. Pour mémoire, ce projet comprend le percement d'une baie vitrée avec une porte pour améliorer la desserte interne de l'École à la Garderie et pour rendre celle-ci beaucoup plus lumineuse. Un devis a été réalisé par la société Perrot pour un montant de 10507,46€ TTC et le dossier est maintenant complet.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de 2021 afin de demander une subvention au taux le plus élevé, et d'approuver l'inscription de ce projet au budget d'investissement de l'année 2021.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement de la garderie périscolaire et approuve l'inscription de ce projet au budget d'investissement de l'année 2021.

7 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'extension de la garderie périscolaire.

Le bâtiment communal anciennement occupé par La Poste n'est utilisé que partiellement par l'agence postale communale. Situé à proximité du local de la garderie périscolaire, la surface actuellement inoccupée pourrait devenir une extension du local de la garderie et permettre en particulier de séparer les plus jeunes des plus grands afin de faciliter les activités qui leur sont proposées.

Une légère remise en état et un rafraichissement des peintures est suffisant.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'un subventionnement auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). En conséquence Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer, dès complétude du dossier par un devis, un dossier de demande de subvention au taux le plus élevé au titre du DETR 2021, et d'approuver l'inscription de ce projet au budget d'investissement de l'année 2021.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'extension de la garderie périscolaire et approuve l'inscription de ce projet au budget d'investissement de l'année 2021.

8 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réparation du mur arrière du restaurant scolaire.

Le mur arrière du restaurant scolaire présente des fissures. Après consultation de l'entreprise ACC, le devis de réparation s'élève à 5440,60 € TTC.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'un subventionnement auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

En conséquence Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au taux le plus élevé au titre du DETR 2021, et d'approuver l'inscription de ce projet au budget d'investissement de l'année 2021.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser Monsieur Le maire à déposer un dossier de demande de subvention au taux le plus élevé au titre du DETR pour la réparation du mur arrière du restaurant scolaire et approuve l'inscription de ce projet au budget d'investissement de l'année 2021.

9 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réfection de la toiture de la mairie et de son isolation thermique.

Les combles de la mairie ne sont pas isolés du chaud et du froid de l'extérieur et une partie de la couverture de la toiture est en mauvais état. Ces travaux de rénovation et d'isolation thermique peuvent faire l'objet d'un subventionnement auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Un devis a été réalisé par la société Perrot pour un montant de 26713,81€ TTC.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de 2021 afin de demander une subvention au taux le plus élevé, et d'approuver l'inscription de ce projet au budget d'investissement de l'année 2021.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR pour l'isolation thermique et la réfection de la toiture de la mairie et approuve l'inscription de ce projet au budget d'investissement de l'année 2021.

10 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réfection d'une partie de la couverture de la toiture de l'église

Des infiltrations importantes constatées à l'entrée côté droit de l'église, ayant engendré une dégradation d'un des murs, nécessitent la réfection d'une partie de la couverture du toit de l'église.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'un subventionnement auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Des devis sont en cours d'établissement. Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de remettre cette question à l'ordre du jour d'un prochain conseil, dans l'attente des devis.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser Monsieur Le Maire à proposer l'étude de la demande de subvention pour la réfection d'une partie de la couverture de l'église lors d'un conseil municipal ultérieur.

11 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'achat de deux défibrillateurs automatisés externes (DAE)

Notre commune n'est équipée d'aucun défibrillateur. La nouvelle réglementation impose un défibrillateur pour chaque ERP (Etablissement Recevant du Public) de catégorie 1 à 4 au 1er janvier 2021, et au 1^{er} janvier 2022 pour chaque ERP de catégorie 5. Notre salle polyvalente, l'école, le restaurant scolaire, la bibliothèque sont des ERP de catégorie 5. Après entretien et visite sur place du représentant de la mission d'audit lancée, avec l'accord de la commune, par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF), le nombre de défibrillateurs pourrait être limité à 2 : un DAE en extérieur, sous abri, dans la zone proche de l'agence postale, et un DAE à l'intérieur de la salle polyvalente. Un service de maintenance de ces défibrillateurs est très recommandé.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver l'acquisition de deux DAE au budget d'investissement de l'année 2021.

Après consultation du catalogue de plusieurs fournisseurs, un devis a été obtenu auprès de la centrale d'achat UGAP pour un montant unitaire de 1740€ TTC, armoire incluse pour pose en intérieur, hors maintenance. Un autre devis sera proposé par la mission d'audit d'ici la fin d'année.

Cette acquisition peut faire l'objet d'un subventionnement auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au taux le plus élevé au titre du DETR 2021.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR pour l'acquisition de deux défibrillateurs automatisés externes et approuve l'inscription de ce projet au budget d'investissement de l'année 2021.

12 - Délibération dite du Quart.

A l'ouverture de 2021, il ne sera plus possible d'effectuer des paiements liés à des investissements tant que le budget d'investissements de 2021 n'est pas voté et le reste à payer au titre de 2020 déterminé.

Afin de ne pas pénaliser les fournisseurs concernés et de ne pas bloquer de nouveaux investissements dans l'attente du vote du budget 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée, conformément au code des Collectivités Territoriales, de l'autoriser à effectuer des paiements au titre d'investissement dans la limite du quart du budget investissement de l'année 2020.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les paiements d'investissement dans la limite du quart du budget investissement 2020.

Questions diverses :

- Nouveaux horaires d'ouverture de l'agence postale et de la mairie.

Il a été décidé de procéder à une phase de test pour aménager les horaires de la mairie et de l'agence postale. Depuis le 8 décembre dernier, en plus des horaires habituels, l'accueil de la mairie sera ouvert le mardi de 16h à 19h.

A partir du 4 janvier 2021, l'agence postale communale ouvrira le mercredi matin et les horaires seront adaptés à la fréquentation du public.

- Armoire à livres

- Monsieur Christophe CALMEL informe qu'une armoire à livres a été installée près de l'agence postale et qu'elle est gérée par les bénévoles de la bibliothèque municipale. Celle-ci fonctionne très bien et une seconde est prévue square Beltrame.

- Décorations et guirlandes de Noël

- Monsieur Le Maire remercie Mme Stéphanie DELORME qui, comme l'an passé, a décoré bénévolement la mairie et les entrées du village. Les agents techniques, grâce à une récente formation certifiée, ont pu installer eux-mêmes les décorations électriques à l'aide d'une nacelle, permettant des économies significatives pour la commune. Qu'ils en soient vivement remerciés.

- Retours des groupes de travail

- Monsieur Laurent JOSEPH indique que le groupe « sécurité routière » travaille à l'inventaire des besoins de matériels afin de réaliser un test pour réduire la vitesse rue des Templiers grâce à des installations provisoires.
- Mme Marie-Claude LEBLOIS rend compte, pour le groupe de travail « embellissement », de la plantation de 13 arbres sur le site du Nid Corbin et de l'entretien des arbres existants avec l'aide d'élus et de bénévoles. Une cabane y sera installée afin d'y entreposer le matériel pour cet entretien.

- Groupe de travail ouvert « Signalétique » : Mme Joëlle DESMEYTER annonce la 1^{ère} réalisation du groupe, à savoir l'installation mi-janvier de panneaux signalétiques en bois, réalisés par Emmanuel Berthelin, à l'entrée Nord du village.
 - Cimetière : M. Olivier COLIN a procédé au recensement des concessions. Le nouvel état des lieux permettra à brève échéance de réouvrir l'attribution de concessions.
 - M. Le Maire signale la reprise de l'enfouissement des réseaux de la nouvelle tranche allant de la rue de l'Ermitage à la rue des Acacias, au plus tard en février 2021.
 - M. Le Maire suit le dossier de l'antenne Free/Orange. Différents projets sont à l'étude.
 - M. Christophe CALMEL prépare, avec l'aide des élus et de bénévoles, la prochaine publication du bulletin communal « le Messenger » dont la distribution à la population est prévue fin janvier, début février.
 - Mme Lydie CHEVALLIER-THOMAS, vice-présidente du CCAS, annonce la réalisation d'un livret d'accueil présentant les différentes compétences du CCAS. Elle souligne qu'un questionnaire sera proposé aux habitants afin d'analyser les besoins sociaux sur le village. Monsieur Le Maire remercie l'ensemble des membres pour leur action.
 - Monsieur Le Maire adresse les remerciements de la commune à Mme Catherine BADEL pour le don qu'elle a fait de ses archives personnelles sous la forme d'un classeur regroupant d'anciens bulletins communaux du Messenger.
 - M. Thomas GROLLEAU confirme que la page d'accueil du site internet de la commune va être mise à jour. Il procède également à la mise à niveau de certains moyens informatiques.
 - Dépistage COVID : M. Olivier COLIN remercie le Docteur Nicolas CARREAU pour l'organisation des deux demi-journées de dépistage du COVID des 20 et 21 décembre dernier. 181 personnes ont participé aux tests. 7 tests se sont révélés positifs.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

**Le maire,
Michel CALMY**

